



Rachat de l'as moitié de la maison par le concubin

Par **Lolatiss**, le **21/02/2021** à **11:01**

Bonjour,

je suis pacsée et mon compagnon souhaite racheter la moitié de ma maison en souscrivant à un crédit. Lui-même possède un terrain constructible et je souhaiterais avec l'argent du rachat faire construire sur son terrain. Ainsi les deux maisons seraient aux deux noms. Mes questions sont les suivantes: est-ce possible de procéder ainsi du point de vue légal? Le terrain peut-il passer aux deux noms? En cas de séparation, comment garantir qu'il gardera la maison sur son terrain et moi l'autre? Quels frais pour le rachat de la première maison? merci pour votre aide.Laura

Par **youris**, le **21/02/2021** à **11:40**

bonjour,

modification de propriété immobilière doit passer par un notaire, que ce soit une vente ou un don.

le code civil prévoit que la propriété d'un terrain emporte la propriété du dessus et du dessous mais cet article n'est pas d'ordre public.

si vous construisez sur le terrain de votre partenaire, sauf disposition contraire, la maison appartiendra à votre partenaire.

concernant le crédit souscrit par votre partenaire pour acheter la moitié des droits indivis de cette maison qui sera alors en indivision, il est probable que l'organisme de crédit exige que les deux indivisaires soient coemprunteurs donc solidaires du remboursement du prêt.

vous devez bien réfléchir avant de céder une part de votre bien à votre partenaire, comment ferez-vous en cas de séparation qui est par principe conflictuelle surtout si l'autre terrain appartient toujours à votre partenaire ?

prenez conseil auprès d'un notaire.

salutations

Par **Lolatiss**, le **22/02/2021** à **01:45**

Merci beaucoup pour votre réponse, rdv est pris chez un notaire. Bien cordialement.